



ELEMENTAIRE: 6 - 11 ANS



# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT GALLARGUES LE MONTUEUX

**Planning d'activités  
Vacances NOEL 2017-2018**

Du Mercredi 3 Janvier au  
Vendredi 5 Janvier 2018



# PROGRAMME

## MERCREDI 3 JANVIER

### Matin :

Atelier culinaire  
Ludothèque

### Après-midi :

Atelier création : Carte de vœux 2018  
Jeux extérieurs

## JEUDI 4 JANVIER

### Matin :

Atelier culinaire  
Tournoi de pétanque

### Après-midi :

Activité création : Lanternes de table  
Courses de relais et d'obstacles

## VENDREDI 5 JANVIER

### Matin :

Atelier culinaire  
Activité sportive : Tir à l'arc

### Après-midi :

Activité création : Bonhomme de neige  
Jeux extérieurs : Chameau-chamois, épervier,  
accroche-décroche



## Informations Générales Vacances

L'ALSH accueille les enfants de 3 ans à 11 ans révolus.  
Tous les documents administratifs (dossiers, calendriers, autorisations de prélèvements...) ainsi que les programmes d'activités sont téléchargeables sur notre site internet [www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr](http://www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr), auprès de l'équipe d'animation ou par téléphone au : 06-10-64-00-11

### Les différents temps d'accueil

Le matin de 7h30 à 9h30, l'après-midi de 13h30 à 14h et le soir de 17h à 18h30

Les tarifs à la demi-journée varient en fonction du quotient familial :

**Tranche 1 : Quotient familial inférieur à 550 €**

**Tranche 2 : Quotient familial compris entre 551 € et 900 €**

**Tranche 3 : Quotient familial compris entre 901 € et 1400 €**

**Tranche 4 : Quotient familial à partir de 1401 €**

Tranche de quotient	Tarifs enfants du territoire	Tarifs enfants hors territoire	Tarifs cantine enfants du territoire	Tarifs cantine enfants hors territoire
1	3.27 €	4.75 €	3.75 €	4.61 €
2	3.53 €	4.87 €	3.80 €	4.61 €
3	3.80 €	4.97 €	3.86 €	4.61 €
4	4.09 €	5.08 €	3.94 €	4.61 €

### Pièces à fournir à l'inscription :

Fiches administrative et sanitaire

Attestation d'assurance à responsabilité civile

Certificat médical et photocopie des vaccins

Attestation allocataire CAF en cours ou

dernier avis d'impôts sur les revenus

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Jugement de divorce en cas de séparation des parents

**ATTENTION : Il est obligatoire d'inscrire votre enfant à l'avance.**

**En cas d'annulation, vous devez annuler par écrit au plus tard 10 jours ouvrés avant le jour de fréquentation.**

A défaut, la prestation sera facturée.

S'il s'agit de raisons médicales, vous avez jusqu'au matin 9 h pour annuler, auprès de l'équipe d'animation.

A défaut et sans présentation d'un certificat médical sous 10 jours, la prestation sera facturée.

**Contact : 06-10-64-00-11 / 04-66-35-38-17**

Les activités proposées sont modifiables et modulables selon la météo, les effectifs ou le désir et l'envie des enfants.